

**À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 28 JUIN 2022 À 19 H 38, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

- La conseillère Madame Cathy Roy, présente
- La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente.
- Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent.
- La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
- Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
- Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Bell (tour de télécommunication) – Servitudes et autorisation signature (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Levée de la séance (résolution)**

-----  
**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance extraordinaire convoquée le 21 juin 2022 par courrier électronique est publique.

Tous les membres du conseil sont présents et le quorum est constaté.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

**2022-06-310**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté tel quel.

**ADOPTÉE**

**3. Bell (tour de télécommunication) – Servitudes et autorisation signature (résolution)**

Entendu la résolution 2020-09-357 adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2020 autorisant le maire et la directrice générale a signé le bail avec Bell Mobilité pour et au nom

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2022**

de la Ville de Scotstown pour l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 4 773 937 du cadastre du Québec, immeuble appartenant à la Ville de Scotstown;

Entendu que cette tour de télécommunication sera raccordée directement au réseau électrique d'Hydro Québec ;

Entendu que pour alimenter la tour de télécommunication de Bell Mobilité, des servitudes enregistrées devant notaire pour le passage du réseau électrique d'Hydro Québec doivent être autorisées et signées par les propriétaires visés et que la Ville de Scotstown doit également signer lesdites servitudes;

**2022-06-311**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale, soient et sont autorisés à signer les trois (3) servitudes de passage de Messieurs Serge Béliveau, Rémi Cloutier et Kevin MacAulay et Bell Mobilité pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Aucune personne n'est présente à la séance du conseil.

**5. Levée de la séance (résolution)**

**2022-06-312**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h 50.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale